



# Conseil économique et social

Distr. générale  
25 janvier 2012  
Français  
Original: anglais

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt et unième session

Vienne, 23-27 avril 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions administratives, budgétaires  
et de gestion stratégique**

## Application des résolutions et décisions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale adoptées au cours de la période 2008-2011 et appelant des mesures de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

### Rapport du Secrétariat

1. La présente note a été établie en application de la résolution 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", dans laquelle la Commission recommandait que le Secrétariat lui présente, à la partie de session qu'elle tenait au premier semestre, un rapport court et concis sur la suite donnée aux résolutions.

2. Les tableaux 1 à 16 présentent des informations sur le stade atteint dans l'application des résolutions et décisions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale qui ont été adoptées au cours de la période 2008-2011 par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social ou la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et qui appelaient des mesures de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il est fait référence dans ces tableaux à des documents contenant des informations sur l'application de ces résolutions et décisions.

\* E/CN.15/2012/1.



Tableau 1  
Résolutions de l'Assemblée générale adoptées en 2011

Résolution	État d'avancement/Observations
<b>Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illégitimes résultant d'activités criminelles</b> (résolution 66/177 de l'Assemblée générale)	<p>Application en cours; elle se poursuivra sous réserve de la disponibilité de ressources.</p> <p>En octobre 2011, l'UNODC a publié un rapport sur l'évaluation des flux financiers illégitimes résultant du trafic de drogues et d'autres formes de criminalité transnationale organisée, élaboré en consultation avec les États Membres et intitulé <i>Estimating Illicit Financial Flows Resulting from Drug Trafficking and Other Transnational Organized Crimes: Research Report</i>.</p> <p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illégitimes résultant d'activités criminelles. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-deuxième session, en 2013.</p>
<b>Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme</b> (résolution 66/178 de l'Assemblée)	<p>Application en cours.</p> <p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-septième session.</p>
<b>Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</b> (résolution 66/179 de l'Assemblée)	<p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et sur les préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2012/21).</p>
<b>Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic</b> (résolution 66/180 de l'Assemblée)	<p>Application en cours.</p> <p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans la note du Secrétariat sur le traité type pour la prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples. Cette note sera examinée à la prochaine réunion du groupe d'experts sur la protection contre le trafic de biens culturels et présentée à la Commission à sa vingt-deuxième session, en 2013.</p> <p>Des informations figurent également dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-deuxième session, en 2013.</p>
<b>Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique</b> (résolution 66/181 de l'Assemblée)	<p>Application en cours.</p> <p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.</p>
	<p>Voir également le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/66/303).</p>

<i>Résolution</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants</b> (résolution 66/182 de l'Assemblée)	Application en cours. Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Voir également le rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/66/131).
<b>Tableau 2</b> <b>Résolutions du Conseil économique et social adoptées en 2011</b>	
<i>Résolution</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Prévention, protection et coopération internationale contre l'utilisation des nouvelles technologies de l'information à des fins de maltraitance ou d'exploitation des enfants</b> (résolution 2011/33 du Conseil économique et social)	Application en cours. Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention, la protection et la coopération internationale contre l'utilisation des nouvelles technologies de l'information à des fins de maltraitance ou d'exploitation des enfants. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-troisième session, en 2014.
<b>Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</b> (résolution 2011/34 du Conseil)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/3-E/CN.15/2012/3)
<b>Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité</b> (résolution 2011/35 du Conseil)	Application en cours. Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-deuxième session, en 2013.
<b>Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction</b> (résolution 2011/36 du Conseil)	Application en cours. Une série d'évaluations des menaces en matière de criminalité transnationale organisée à l'échelle régionale est actuellement en cours d'élaboration, en consultation avec les États Membres et les partenaires d'organisations internationales; elle devrait permettre de mesurer l'ampleur et la prévalence du trafic illicite des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, le cas échéant et autant que faire se peut au moyen des données disponibles. Le sujet a été examiné dans le document sur l'évaluation des menaces en matière de criminalité transnationale organisée en Afrique centrale publié en octobre 2011 ( <i>Criminalité organisée et instabilité en Afrique centrale: une évaluation des menaces</i> , document publié en octobre 2011 par l'UNODC). Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-deuxième session, en 2013.

**Tableau 3**  
**Décisions du Conseil économique et social adoptées en 2011**

<i>Décision</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingtième session, ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session et organisation des travaux de ses futures sessions (décision 2011/257 du Conseil économique et social)</b>	<p>Application en cours.</p> <p>À sa réunion intersessions du 8 novembre 2011 et à la reprise de la vingtième session, qui s'est tenue les 12 et 13 décembre 2011, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a approuvé les dates des 23-27 avril 2012 pour sa vingt et unième session, les consultations préalables devant se tenir le 20 avril 2012.</p> <p>Il a été rappelé aux États Membres, notamment aux réunions de la Commission et de son bureau élargi, que les projets de résolutions pour la vingt et unième session devaient être déposés au plus tard le 23 mars 2012 à midi, conformément à la décision 2011/257 du Conseil économique et social.</p> <p>Le Secrétariat a travaillé en consultation avec le Bureau élargi de la Commission pour établir le programme de travail et les documents nécessaires, notamment un guide de discussion pour le débat thématique de la vingt et unième session (E/CN.15/2012/5).</p>
<b>Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (décision 2011/258 du Conseil)</b>	<p>Application en cours.</p> <p>Le Secrétariat a fourni toute la documentation pertinente au groupe de travail en temps opportun. Il a également aidé les coprésidents à fixer les dates des réunions formelles et informelles du groupe et à élaborer le programme de travail, l'ordre du jour provisoire et les synthèses des résultats de chaque réunion du groupe.</p> <p>Voir également les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/12-E/CN.15/2012/12);</li> <li>b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1).</li> </ul>

**Tableau 4**  
**Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale adoptées en 2011**

<i>Résolution</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (résolution 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale)</b>	<p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/12-E/CN.15/2012/12);</li> <li>b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1);</li> <li>c) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: projet de stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015 (E/CN.7/2011/9/Add.2-E/CN.15/2011/9/Add.2);</li> <li>d) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22);</li> <li>e) Rapport sur la reprise de la vingtième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (<i>Document officiel du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 10A</i> (E/2011/30/Add.1)).</li> </ul> <p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (E/CN.15/2012/7).</p> <p>En consultation avec les États Membres et les partenaires d'autres organisations internationales, l'UNODC a lancé en 2011 une série d'évaluations des menaces en matière de criminalité transnationale organisée à l'échelle régionale, dans le but de déterminer les incidences des divers types d'activités relevant de la criminalité transnationale organisée sur les régions concernées. Les résultats de ces évaluations permettront également de faire avancer les travaux d'analyse de la situation mondiale.</p> <p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour la lutte contre la criminalité transnationale et la corruption (E/CN.15/2012/9).</p>
<b>Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 20/3 de la Commission)</b>	<p>Application en cours.</p> <p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif sur la lutte contre le problème de la criminalité transnationale organisée en mer. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-deuxième session, en 2013.</p>
<b>Lutte contre le problème de la criminalité transnationale organisée en mer (résolution 20/5 de la Commission)</b>	

*Résolution**État d'avancement/Observations*

**Lutte contre les médicaments frauduleux, en particulier leur trafic** (résolution 20/6 de la Commission)

Application en cours.

La série d'évaluations des menaces en matière de criminalité transnationale organisée à l'échelle régionale en cours d'élaboration, en consultation avec les États Membres et les partenaires des organisations internationales, portera, notamment, sur la question des médicaments frauduleux. L'UNODC va par ailleurs solliciter des ressources dans le but de renforcer ses capacités de recherche et de faire davantage dans ce domaine.

Des informations sur l'application de la résolution figureront dans le rapport du Directeur exécutif sur la lutte contre les médicaments frauduleux, en particulier leur trafic. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-deuxième session, en 2013.

**Promotion des activités visant à lutter contre la cybercriminalité, notamment l'assistance technique et le renforcement des capacités** (résolution 20/7 de la Commission)

Application en cours.

Des informations sur l'application de la résolution figureront dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion des activités visant à lutter contre la cybercriminalité, notamment l'assistance technique et le renforcement des capacités. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa vingt-deuxième session, en 2013.

**Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'évaluation et de contrôle** (résolution 20/9 de la Commission)

Application en cours.

Des informations sur l'application de la résolution figureront dans les prochaines notes du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

**Tableau 5**  
**Décision de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale adoptée en 2011**

*Décision**État d'avancement/Observations*

**Organisation des travaux des sessions futures de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale** (décision 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale)

Application en cours.

Il a été rappelé aux États Membres, notamment aux réunions de la Commission et de son bureau élargi, que les projets de résolutions pour la vingt et unième session devaient être déposés au plus tard le 23 mars 2012 à midi, conformément à la décision 20/1/257 du Conseil économique et social.

Tableau 6  
Résolutions de l'Assemblée générale adoptées en 2010

<i>Résolution</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique</b> (résolution 65/227 de l'Assemblée générale)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3- E/CN.15/2011/3).
<b>Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes</b> (résolution 65/228 de l'Assemblée)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes (E/CN.15/2012/13).
<b>Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok)</b> (résolution 65/229 de l'Assemblée)	Application en cours. L'UNODC coopère avec Penal Reform International à l'établissement d'un document d'orientation visant à faciliter l'application des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok). Il s'agit également d'établir un indice de conformité offrant une méthode pour évaluer la mesure dans laquelle les États se conforment aux Règles de Bangkok et intégrant une liste de critères que ceux-ci doivent remplir.
<b>Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</b> (résolution 65/230 de l'Assemblée)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans les documents suivants: a) Note du Secrétariat transmettant le rapport de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'échanger des informations sur les meilleures pratiques et de réviser l'Ensemble existant de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (E/CN.15/2012/18); b) Rapport du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'étude approfondie du phénomène de la cybercriminalité et des mesures prises par les États Membres, la communauté internationale et le secteur privé (E/CN.15/2011/19); c) Rapport de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur l'étude approfondie du phénomène de la cybercriminalité, tenue à Vienne du 17 au 21 janvier 2011 (UNODC/CCPC/EG.4/2011/3); d) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (A/66/91). Voir également la note du Secrétariat qui contient le guide de discussion pour le débat thématique sur la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille (E/CN.15/2012/5).
<b>Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants</b> (résolution 65/231 de l'Assemblée)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/66/131). Voir également le rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/65/114).

*Résolution**État d'avancement/Observations*

**Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique** (résolution 65/232 de l'Assemblée)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/66/303).

Voir également le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/65/116).

Tableau 7  
**Résolutions du Conseil économique et social adoptées en 2010**

*Résolution**État d'avancement/Observations*

**Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, en particulier eu égard à leur trafic** (résolution 2010/19 du Conseil économique et social)

Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (résolution 2010/20 du Conseil)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans les documents suivants:

- a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3);

- b) Rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6).

Tableau 8  
**Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale adoptées en 2010**

*Résolution**État d'avancement/Observations*

**Renforcement des partenariats public-privé pour lutter contre la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations** (résolution 19/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des partenariats public-privé pour lutter contre la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations (E/CN.15/2012/16).

**Renforcer la collecte, l'analyse et la communication de données comparables sur la criminalité** (résolution 19/2 de la Commission)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité (E/CN.15/2011/17).

*Résolution* *État d'avancement/Observations*

**Accueil du quatrième Sommet mondial des magistrats et chefs de parquet et des ministres de la justice par la République de Corée (résolution 19/3 de la Commission)**

**Coopération internationale en criminalistique (résolution 19/5 de la Commission)**

**Lutte contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes (résolution 19/6 de la Commission)**

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans la note verbale en date du 9 janvier 2012, adressée à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et contenant le rapport du quatrième Sommet mondial des magistrats et chefs de parquet et des ministres de la justice, qui s'est tenu à Séoul du 29 juin au 2 juillet 2011 (E/CN.15/2012/8).

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en criminalistique (E/CN.15/2012/14).

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif sur la lutte contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes (E/CN.15/2011/18).

Voir également les documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur les modalités de la création de juridictions somaliennes spécialisées pour juger les personnes soupçonnées de piraterie (S/2011/360);
- b) Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1950 (2010) du Conseil de sécurité (S/2011/662);
- c) Rapport du Secrétaire général sur la création de juridictions spécialisées pour juger les personnes soupçonnées de piraterie en Somalie et dans d'autres États de la région (à paraître en application de la résolution 2015 (2011) du Conseil de sécurité).

**Renforcement des réseaux régionaux de coopération internationale en matière pénale (résolution 19/7 de la Commission)**

Tableau 9  
**Résolutions de l'Assemblée générale adoptées en 2009**

*Résolution* *État d'avancement/Observations*

**Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (résolution 64/177 de l'Assemblée générale)**

**Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes (résolution 64/178 de l'Assemblée)**

**Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique (résolution 64/179 de l'Assemblée)**

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'assistance en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (A/65/91).

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la coordination des efforts déployés contre la traite des personnes (A/65/113).

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/65/116).

*Résolution**État d'avancement/Observations*

<b>Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 64/180 de l'Assemblée)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (A/65/92).
<b>Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 64/181 de l'Assemblée)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/65/114).
<b>Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 64/293 de l'Assemblée)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/66/303).  Voir également le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/65/116) et le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (E/CN.15/2012/7).
<b>Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité (résolution 2009/22 du Conseil économique et social)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité (E/CN.15/2011/16).
<b>Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (résolution 2009/23 du Conseil)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans les documents suivants: a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3); b) Rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6).
<b>Coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme, ainsi que de prêter assistance aux victimes (résolution 2009/24 du Conseil)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption (E/CN.15/2010/8).

**Tableau 10**  
**Résolutions du Conseil économique et social adoptées en 2009**

*Résolution**État d'avancement/Observations*

<b>Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité (résolution 2009/22 du Conseil économique et social)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité (E/CN.15/2011/16).
<b>Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (résolution 2009/23 du Conseil)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans les documents suivants: a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3); b) Rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6).

<i>Résolution</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité (résolution 2009/25 du Conseil)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif sur les travaux du groupe d'experts sur l'amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse des données relatives à la criminalité (E/CN.15/2010/14).
<b>Appui aux mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants grâce, en particulier, à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique (résolution 2009/26 du Conseil)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique (E/CN.15/2011/13).

Tableau 11  
**Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale adoptées en 2009**

<i>Résolution</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Règles supplémentaires concernant spécifiquement le traitement des femmes placées en détention et dans un établissement pénitentiaire et autre (résolution 18/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale)</b>	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans la note du Secrétaire général sur les règles supplémentaires concernant spécifiquement le traitement des femmes placées en détention et dans un établissement pénitentiaire et autre (E/CN.15/2010/18).
<b>Services de sécurité privée civile: leur rôle, leur surveillance et leur contribution à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité (résolution 18/2 de la Commission)</b>	Des informations sur l'application de la résolution sont fournies dans la note du Secrétaire général sur les services de sécurité privée civile: leur rôle, leur surveillance et leur contribution à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité (E/CN.15/2011/14).
<b>Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (résolution 18/3 de la Commission)</b>	<p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Note du Secrétaire sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9-E/CN.15/2011/9);</li> <li>b) Note du Secrétaire sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/16-E/CN.15/2010/16);</li> <li>c) Note du Secrétaire sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/23-E/CN.15/2010/21).</li> </ul> <p>Voir également la note du Secrétaire sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/15-E/CN.15/2009/25).</p> <p>Voir la résolution 19/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.</p>

**Quatrième Sommet mondial des magistrats et chefs de parquet et des ministres de la justice (résolution 18/4 de la Commission)**

*Résolution**État d'avancement/Observations*

**Suite donnée à la Conférence ministérielle sur le trafic de drogues illicites, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme: défis pour la sécurité et le développement des Caraïbes** (résolution 18/5 de la Commission)

**Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2010-2011** (résolution 18/6 de la Commission)

Le Groupe de l'évaluation indépendante est constitué d'un chef (P-5), de deux experts associés et de deux agents des services généraux (autres classes). Le recrutement d'un troisième agent des services généraux est prévu en 2012. Deux spécialistes de l'évaluation, l'un de classe P-3 et l'autre de classe P-4, doivent également être recrutés par la suite. Pour que le Groupe devienne véritablement viable, efficace, fonctionnel et indépendant, des effectifs plus importants, financés par le budget ordinaire, seraient nécessaires, ainsi qu'un budget de fonctionnement provisoirement par des ressources de base.

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans les documents suivants:

- a) Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.15/2011/11);
- b) Rapport du Directeur exécutif sur les modifications qu'il faudrait apporter au cadre stratégique et leurs incidences pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et pour l'affectation des ressources aux sous-programmes du programme de travail, pour l'établissement d'un groupe de l'évaluation indépendante et la pérennité du Groupe de la planification stratégique (E/CN.7/2010/13-E/CN.7/2010/13).

**Tableau 12**  
**Décisions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale adoptées en 2009**

<i>Décision</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Principes directeurs pour les débats thématiques de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</b> (décision 18/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans les rapports sur les sessions de la Commission. Les guides de discussion pour les débats thématiques de la Commission sont établis conformément à la décision 18/1 de la Commission. Voir les documents E/CN.15/2012/5, E/CN.15/2011/2 et E/CN.15/2010/6.
<b>Documents supplémentaires sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime</b> (décision 18/2 de la Commission)	Les documents demandés dans cette décision ont été publiés sous les cotes E/CN.15/2009/21 et E/CN.15/2009/22.

Tableau 13  
Résolutions de l'Assemblée générale adoptées en 2008

<i>Résolution</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</b> (résolution 63/193 de l'Assemblée générale)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2009/9).
<b>Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes</b> (résolution 63/194 de l'Assemblée)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la coordination des efforts déployés contre la traite des personnes (A/64/130).
<b>Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique</b> (résolution 63/195 de l'Assemblée)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/64/123).
<b>Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants</b> (résolution 63/196 de l'Assemblée)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/64/121).

Tableau 14  
Résolutions du Conseil économique et social adoptées en 2008

<i>Résolution</i>	<i>État d'avancement/Observations</i>
<b>Protection contre le trafic de biens culturels</b> (résolution 2008/23 du Conseil économique et social)	Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la protection contre le trafic de biens culturels (E/CN.15/2010/4).
<b>Prévention de la délinquance urbaine: une approche intégrée</b> (résolution 2008/24 du Conseil)	L'Office accorde une attention particulière à la composante prévention du crime dans son programme de travail et dans ses rapports. Pour consulter les dernières informations disponibles à ce sujet, voir les documents suivants: <ol style="list-style-type: none"> <li>Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/3-E/CN.15/2012/3);</li> <li>Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3);</li> <li>Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22).</li> </ol>

**Résolution***État d'avancement/Observations*

**Coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques** (résolution 2008/25 du Conseil)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif sur la coopération internationale pour prévenir et combattre le trafic international illicite de produits forestiers, notamment de bois, d'espèces sauvages et autres ressources forestières biologiques (E/CN.15/2009/7).

Tableau 15

**Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale adoptées en 2008****Résolution***État d'avancement/Observations*

**Efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes** (résolution 17/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la coordination des efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes (A/63/90).

**Renforcement de l'état de droit grâce à l'amélioration de l'intégrité et des capacités des services de poursuite** (résolution 17/2 de la Commission)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'état de droit grâce à l'amélioration de l'intégrité et des capacités des services de poursuite (E/CN.15/2011/8).

Tableau 16

**Décisions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale adoptées en 2008****Décision***État d'avancement/Observations*

**Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles** (décision 17/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner et d'actualiser les Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, tenue à Bangkok du 23 au 25 mars 2009 (E/CN.15/2010/2).

**Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime** (décision 17/2 de la Commission)

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Secrétariat transmettant les recommandations du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/10-E/CN.15/2009/10).